

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/04/2025 - 7546 - 2012 B 06564 - 788 561 066 - 3F COMPTA

DGFIP N° 2050-SID 2023

7546

GRE

24 AVR. 2025

Exercice N° clos le,

3	0	0	9	2	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---

Certified

Can I see it

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		3F COMPTA SARL		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	199 805		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 683		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DI	212 488	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 886		
	Dettes fiscales et sociales	DY	489 948		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	565 834		
Écarts de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	778 322		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	565 834		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3F COMPTA

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 111 avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers
R.C.S. 788 561 066

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un décembre, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

M. FOUREL Frédéric, propriétaire de	900 parts
Mme FAN Tianxiao, propriétaire de	100 parts

représentent l'intégralité du capital :	1 000 parts

L'assemblée est présidée par M. FOUREL Frédéric en sa qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 1 683 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FO F1

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 1 683 euros :

au poste « report à nouveau » 1 683 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

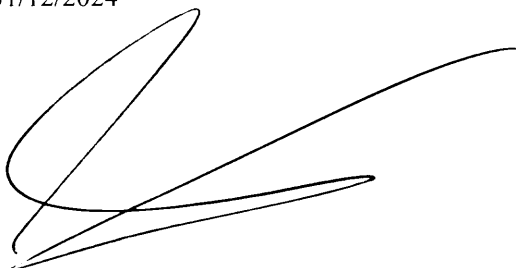
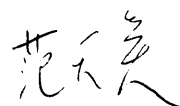
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Fait à Aubervilliers, le 31/12/2024

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A handwritten signature in Chinese characters, written in black ink.